ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement obligatoire de langue française
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

Aux parents d'élèves de la
1H à la 11H

Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF
Amt für französischsprachigen obligatorischen Unterricht FOA

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 27
www.fr.ch/senof

—

Réf: 217/HS/LR/FG/am/492.3
Courriel: senof@fr.ch

Fribourg, le 16 avril 2021

COVID-19 – Informations aux parents

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Après les vacances de Pâques, l'enseignement peut reprendre régulièrement, même si la situation sanitaire reste fragile.

Notre expérience de ces deux derniers mois nous conforte dans l'idée que les plans de protection élaborés pour les écoles fonctionnent et qu'ils sont appliqués avec sérieux par les directions d'école et les enseignant-e-s. L'étroite collaboration que nous avons avec le Service du médecin cantonal nous permet d'agir rapidement et localement lorsqu'un cas de contamination parmi les élèves et/ou les enseignant-e-s est signalé. A cela s'ajoute le fait que les règles précisant qui doit être mis en quarantaine ou non et à quelles conditions ont été adaptées. S'il y a une distinction entre les situations où les élèves portent le masque (ce qui est le cas dans les écoles du CO) et les situations où les élèves ne le portent pas (ce qui est le cas dans les écoles primaires), les règles précisent que la présence d'un seul élève positif au COVID-19 dans une classe n'a plus nécessairement pour conséquence la mise en quarantaine de l'ensemble des élèves de la classe.

Retour à la grille horaire normale

De la 1H à la 11H, l'enseignement reprend selon la grille horaire habituelle, comme c'était le cas jusqu'aux vacances de Carnaval. Les cours facultatifs au CO sont à nouveau autorisés.

Que faire en cas de symptômes ?

Afin de maintenir le nombre de contaminations aussi bas que possible dans les écoles, il est important de garder votre enfant à la maison s'il présente des symptômes.
Si votre enfant a moins de 12 ans, il est conseillé de prendre contact avec le pédiatre ou le médecin de famille pour le faire tester, au besoin. Vous trouvez les informations utiles sur le site www.coronabambini.ch.
Si votre enfant a plus de 12 ans, vous pouvez faire une évaluation de la situation via le CoronaCheck.

Les décisions qui restent en vigueur jusqu'à la fin de l'année scolaire

> La possibilité de mettre sur pied l'enseignement à distance pour une classe, un groupe de classes, un établissement scolaire pour plusieurs jours lorsque la situation sanitaire l'exige ;
> l'obligation du port du masque pour les élèves des CO et pour l'ensemble des enseignant-e-s ainsi que le respect des plans de protection ;
> l'interdiction des activités scolaires avec nuitées, car ces dernières impliquent une certaine promiscuité – notamment dans les dortoirs – promiscuité qui favorise la propagation du virus. Ces activités seraient par ailleurs obligatoires pour les élèves.

Un rappel utile

Aucun test n'est réalisé sur un élève mineur sans son accord et celui de ses parents. La participation aux tests effectués dans les écoles lors d'une flambée de cas reste facultative, mais est vivement recommandée. Si la situation sanitaire l'exige, un enfant dont le parent refuserait le test pourrait être placé en quarantaine / ou éloigné de l'école pour 10 jours.

Si vous avez des questions

Si vous avez des questions en lien avec la santé, je vous invite à prendre contact avec la Hotline Santé au **084 026 1700** qui répond tous les jours de 9h à 17h.

C'est grâce à votre collaboration, à celle des directions d'école et des enseignant-e-s que nous envisageons de terminer l'année scolaire 2020/21 dans de bonnes conditions.

En espérant pouvoir compter sur votre compréhension et votre indispensable collaboration, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, chers Parents, mes cordiales salutations.

Hugo Stern
Chef de service